


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 décembre 2019

Rapport au Parlement fédéral

Capacité d'engagement de la composante Air de la Défense



Dans son rapport au Parlement fédéral, la Cour des comptes examine dans quelle mesure la composante Air de la Défense réalise ses objectifs ou son « niveau d'ambition ». Celui-ci est exprimé en termes de préparation (« *readiness* », notamment via l'entraînement et l'entretien) et d'engagement des appareils et des pilotes dans le cadre des opérations (« *deployment of capabilities* »). Malgré l'évolution défavorable de l'environnement de sécurité à l'échelle mondiale, le niveau d'ambition de la composante Air a été revu à la baisse à plusieurs reprises ces dernières années en vue de se conformer de manière plus réaliste aux moyens disponibles. En matière de préparation, la composante Air est très performante en ce qui concerne le nombre moyen d'heures de vol par appareil. Les heures de vol disponibles sont aussi utilisées de manière efficiente. Par ailleurs, jusqu'à présent, la composante Air a assumé sa capacité d'engagement chaque fois que la Défense a reçu une demande de participation à des opérations à l'étranger. L'engagement continu des dernières années a toutefois eu une incidence négative sur le niveau global d'entraînement des pilotes, la disponibilité des appareils vieillissants et la montée en puissance des nouveaux appareils.

La composante Air de la Défense engage régulièrement divers systèmes d'armes dans des missions à l'étranger, qui s'inscrivent la plupart du temps dans un contexte multilatéral. Ces missions, comme les autres missions de la Défense, requièrent une grande préparation opérationnelle. Les objectifs ou le « niveau d'ambition » de la composante Air sont principalement déterminés par des accords internationaux dans le cadre de l'Otan. La Vision stratégique pour la Défense, qui comprend un niveau d'ambition à plus long terme (2030), est calquée sur ces accords.

La Cour des comptes a constaté que le niveau d'ambition de la composante Air a été revu à la baisse à plusieurs reprises ces dernières années pour tenir compte des moyens disponibles en termes de personnel, de fonctionnement et d'investissements.

Elle a examiné la préparation de trois systèmes d'armes : les C-130 (capacité de transport), les F-16 (capacité de combat) et les NH90 (capacité hélicoptère). Il ressort de cette analyse que la composante Air est très performante en ce qui concerne le nombre moyen d'heures de vol par appareil et que les heures de vol disponibles sont utilisées de manière efficiente.

Pour les C-130 et les F-16, les plus grands risques qui pèsent sur le maintien du niveau d'ambition sont la disponibilité plus limitée des appareils anciens et le maintien du nombre d'heures de vol. En ce qui concerne plus particulièrement les F-16, le nombre d'heures de vol

détermine le nombre de pilotes qui peuvent être entraînés. Vu le grand nombre d'heures de vol effectués par appareil, la marge semble limitée pour augmenter le nombre de pilotes et donc le niveau d'ambition avec la flotte actuelle.

La Cour a également pu constater que la disponibilité des nouveaux hélicoptères NH90 est jusqu'à présent inférieure aux prévisions, ce qui a une incidence négative sur le niveau d'entraînement des pilotes. La préparation est également entravée par l'association des appareils à trois niveaux d'ambition différents (terre, marine et actions de recherche et de sauvetage). Compte tenu du niveau d'ambition élevé par rapport à une flotte plutôt limitée, l'indisponibilité d'un seul appareil ou d'un seul pilote a tout de suite des répercussions importantes.

Jusqu'à présent, la composante Air a assumé sa capacité d'engagement chaque fois que la Défense a reçu une demande de participation à des opérations à l'étranger.

Les trois systèmes d'armes examinés (C-130, F-16 et NH90) ont participé à des opérations au cours des dernières années. Un engagement continu ne reste toutefois pas sans conséquence pour la préparation. La Cour a pu constater que les opérations récentes menées depuis la Jordanie (F-16) et au Mali (NH90) ont eu une incidence négative sur l'opérationnalité et la future capacité à durer. Ainsi, bien qu'il fût conforme au niveau d'ambition, l'engagement continu des F16 au cours des dix dernières années a donné lieu à une année de régénération (c'est-à-dire une année avec des entraînements supplémentaires et peu d'engagement) en 2018.

La Cour a aussi examiné si la gestion des moyens de la Défense est adaptée à la réalisation du niveau d'ambition. Elle a constaté que la préparation est une préoccupation centrale pour l'organisation dans son ensemble et que les responsabilités de tous les intéressés sont clairement établies. La Défense affecte les moyens en priorité au fonctionnement des systèmes d'armes. À cet égard, l'engagement (dans des opérations) est prioritaire par rapport à la préparation, mais la Défense tente de limiter autant que possible l'incidence directe sur le niveau d'entraînement des pilotes et donc sur la préparation. La Défense garantit une couverture budgétaire suffisante de l'engagement en opérant des redistributions entre programmes budgétaires, en faveur de l'engagement. Pour évaluer les coûts de la préparation, la Défense élabore des « images analytiques » (par exemple, par capacité ou unité organisationnelle).

Lors de l'engagement, la Défense établit des estimations de coûts détaillées pour chaque opération, en s'appuyant sur une méthode constante, mais non documentée, pour laquelle le savoir-faire n'est pas suffisamment partagé au sein de l'organisation. Le coût réel d'une opération peut s'écarter fortement de l'estimation initiale, même au sein d'une même opération au cours de plusieurs années. Le coût réel d'une opération fait rarement l'objet d'un décompte complet et n'est pas non plus rendu public.

La Cour a formulé plusieurs recommandations dans son rapport, notamment en vue d'augmenter la transparence, d'améliorer le rapportage et de documenter les estimations des coûts.

Le ministre a répondu que l'intégration du niveau d'ambition dans la justification du budget général des dépenses et l'élaboration d'un décompte des coûts complet au terme de chaque opération ne sont pas réalisables.

Informations pour la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport *Capacité d'engagement de la composante Air de la Défense* a été transmis au Parlement fédéral. Il est disponible, ainsi que la synthèse et ce communiqué de presse, sur www.courdescomptes.be.